

ERNST & YOUNG ET AUTRES

Tour Oxygène
10-12, boulevard Marius Vivier Merle

69393 LYON CEDEX 03

ODICEO

115, boulevard Stalingrad – CS 52038

69616 VILLEURBANNE CEDEX

SAMSE

2, rue Raymond Pitet

38030 GRENOBLE Cedex 2

RAPPORT DES COMMISSAIRES AUX COMPTES SUR LA REDUCTION DU CAPITAL

**ASSEMBLEE GENERALE MIXTE DU 10 MAI 2017
(DIXIEME RESOLUTION)**

ERNST & YOUNG ET AUTRES

ODICEO

Tour Oxygène
10-12, boulevard Marius Vivier Merle

115, boulevard Stalingrad CS 52038

69393 LYON CEDEX 03

69616 VILLEURBANNE CEDEX

Commissaires aux Comptes

SAMSE

2, rue Raymond Pitet
38030 GRENOBLE Cedex 2

RAPPORT DES COMMISSAIRES AUX COMPTES

SUR LA REDUCTION DU CAPITAL

ASSEMBLEE GENERALE MIXTE DU 10 MAI 2017

(DIXIEME RESOLUTION)

Aux Actionnaires,

En notre qualité de Commissaires aux Comptes de la société « SAMSE », et en exécution de la mission prévue à l'article L. 225-209 du Code de Commerce en cas de réduction du capital par annulation d'actions achetées, nous avons établi le présent rapport destiné à vous faire connaître notre appréciation sur les causes et conditions de la réduction du capital envisagée.

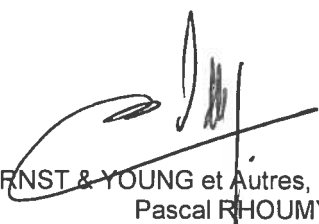
Votre Directoire vous propose, sous réserve de l'adoption de la dixième résolution présentée lors de cette même assemblée relative à l'autorisation à donner au Directoire en vue de l'achat par la société de ses propres actions, de lui déléguer, pour une période de dix-huit mois à compter du jour de la présente assemblée, tous pouvoirs pour annuler, dans la limite de 10 % de son capital, par période de vingt-quatre mois, les actions achetées au titre de la mise en œuvre de l'autorisation d'achat par votre société, de ses propres actions dans le cadre des dispositions de l'article précité.


Nous avons mis en œuvre les diligences que nous avons estimé nécessaires au regard de la doctrine professionnelle de la Compagnie nationale des commissaires aux comptes, relative à cette mission. Ces diligences conduisent à examiner si les causes et conditions de la réduction du capital envisagée, qui n'est pas de nature à porter atteinte à l'égalité des actionnaires, sont régulières.

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur les causes et conditions de la réduction du capital envisagée.

Fait à Lyon et à Villeurbanne, le 3 avril 2017

Les Commissaires aux Comptes


ERNST & YOUNG et Autres, représenté par
Pascal RHOUMY


ODICEO, représenté par
Sylvain BOCCON-GIBOD